



Genève, le 6 novembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Validation des résultats du premier tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 18 octobre 2015

Par arrêté de ce jour, le Conseil d'Etat a validé les résultats du premier tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 18 octobre 2015.

Le Conseil d'Etat n'a pas pu adopter cet arrêté lors de sa séance ordinaire du 4 novembre 2015, en raison d'un recours interjeté auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 octobre 2015 constatant les résultats du premier tour de l'élection de deux député-e-s au Conseil des Etats du 18 octobre 2015.

La Chambre constitutionnelle a rejeté, dans la mesure de sa recevabilité, le recours susmentionné, par arrêt du 4 novembre 2015.

L'arrêté de ce jour sera publié dans la Feuille d'avis officielle du mardi 10 novembre 2015.

Pour tout complément d'information :

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, tél. +41 (0) 22.327.95 09.